

**DÉLIBÉRATION N°055/2026****COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 01 Juillet 2026**

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

DATE DE LA CONVOCATION**24/06/2026****DATE D’AFFICHAGE****24/06/2026****NOMBRE DE CONSEILLERS : 23****EN EXERCICE : 23****PRÉSENTS : 20****PROCURATIONS : 3****VOTANTS : 23**

L’an deux mille vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFÉ Thomas.

Étaient présents : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, BOUSQUET Arnaud, DUBREUIL Magali, LANZA Jacques, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, SICHERRE Damien, BOUIC Jean Jacques, LECONTE François-Xavier, LIBOURNET Céline, Mme BOUET Véronique, M. GADRAS Clément, Mme LOGER Valérie, LAGAÜZÈRE Gilles, BROUILLON Monique, FABRE Sylviane, JADAS Christian.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : Mme LABARRIÈRE Cindy, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, DUCLOS Corinne

Absents :

Procurations : Mme LABARRIÈRE Cindy à Mme BOSSOUTROT Élodie.

Mme LAMAZOU-LARESSE Brigitte à M. MACHEFÉ Thomas.

Mme DUCLOS Corinne à Mme LOGER Valérie.

Monsieur LABAR Thierry a été élu secrétaire de séance.

Présents : 20**Procurations : 3****Votants : 23****Pour : 23****Contre : 0****Abstention : 0**

DÉLIBÉRATION N° 055/2026 OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DROITS D'INSCRIPTIONS DES ÉLÈVES DE SAINTE BAZEILLE AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE « Maurice Ravel » 2026 / 2027.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune décide chaque année d'une aide aux familles de STE BAZEILLE, venant en déduction de leur participation aux droits d'inscriptions des enfants de moins de 18 ans lors de l'inscription qui fréquentent le conservatoire municipal de Musique de Marmande.

Conformément à la délibération de la Commune de Marmande cette aide ne doit pas avoir pour effet, une participation des familles inférieure à celle des élèves originaires de Marmande.

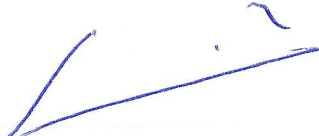
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**DECIDE**

- **D'attribuer**, conformément aux années précédentes, aux droits d'inscription pour l'année **2026 / 2027**, une aide aux familles domiciliées à Sainte Bazeille **selon et uniquement les prescriptions suivantes** :
 - **90,00 € par enfant pour un enseignement en Coursus et Post Coursus (Tarif 3).**
 - **45,00 € par enfant pour un enseignement en Jardin des Artistes et Premiers pas (Tarif 1 et 2).**
- **Dit** que cette aide viendra en déduction des droits d'inscription facturés aux familles par la Commune de Marmande.
- **Dit** que le montant de la participation de la Commune de Sainte Bazeille sera facturé par la Commune de Marmande avec la liste des élèves, précisant les enseignements suivis.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 03/07/2026 et de l'affichage en date du 03/07/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
LABAR Thierry



Le Maire,
Thomas MACHEFÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.